

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'AN 2024, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.**

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Assistés de : M. DOURLEN, Directeur Général.

**Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, et MM. ROBERT, TOMBOIS et
SIMONNOT, Directeurs de services.**

**Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy
GRZEZICZAK, Président.***

ORDRE DU JOUR

**MONTESCOURT-LIZEROLLES – AVENUE PAUL SEBBE - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS
LOCATIFS – LANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE**

Avancement : études

La municipalité de Montescourt-Lizerolles a sollicité l'OPH de l'Aisne afin d'étudier la constructibilité d'un terrain privatif situé Avenue Paul Sebbe sur les parcelles ZC n°60 à 68 au nord de la Commune.

Le Comité de Pré-engagement du 22 mai 2023 a validé le principe de la réalisation d'une dizaine de logements locatifs individuels avec une majorité de maisons à destination des seniors et quelques maisons familiales.

Une étude de faisabilité doit être lancée pour confirmer la construction de 10 logements locatifs sur cette emprise foncière et définir les conditions financières.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- engager les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- passer un contrat de Maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette opération

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à engager les études nécessaires à la réalisation de cette opération, passer un contrat de Maîtrise d'œuvre et des commandes diverses et signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

